



REGLEMENT DU CONCOURS DE GATEAUX SAVEURS AMERICAINES



A l'occasion de la Fête du Village 2022, le Comité des Fêtes de St Martin de Nigelles organise un concours culinaire local du meilleur gâteau sur le thème « Saveurs américaines ».

Article 1 : Ce concours est ouvert à toutes personnes domiciliées ou non à St Martin de Nigelles, à l'exclusion des professionnels et des membres du Comité des Fêtes.

Article 2 : Les inscriptions sont ouvertes de 14h00 et 16h00, le jour de la manifestation. Les participants doivent se présenter à la buvette avec leur réalisation et donner les informations suivantes : nom et prénom, numéro de téléphone et nom de leur création. L'inscription est gratuite.

Article 3 : La proposition peut être aussi bien un gâteau, une tarte ou un entremet du moment qu'elle réponde au thème énoncé plus haut. Elle doit être présentée dans un plat sans indication pouvant permettre une quelconque identification par le jury. Une proposition par candidat et par foyer. Chaque préparation se voit attribuée un numéro.

Article 4 : Chaque proposition doit obligatoirement respecter les points suivants, faute de quoi elle sera considérée hors sujet :

- Elle doit être composée d'au moins un ingrédient typique des desserts américains ou être un dessert traditionnel américain
- Pour 6 à 8 personnes (parts à partager ou individuelles)
- Faite maison de A à Z (pas de pâte toute prête, ni de crèmes en briques par exemple)

Les ingrédients entrant dans la composition de la recette sont à la charge du candidat.

Article 5 : Le jury est déterminé par le Comité des Fêtes. Les membres de la famille du jury ne peuvent participer au concours.

Article 6 : Critères de notation sur 20 :

- Le visuel (présentation, esthétique générale) : 4 points
- L'équilibre et l'harmonie des saveurs en lien avec le thème : 6 points
- Le niveau de complexité technique de la réalisation et la qualité d'exécution : 6 points
- La créativité / originalité de la proposition : 4 points

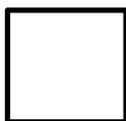
Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : le nom des gagnants est annoncé à 17h30, le jour de la manifestation. Des lots seront remis aux : 1^{er}, 2^e et 3^e gagnants.

Article 8 : Le Comité des Fêtes peut à tout moment décider de l'annulation du concours.

Article 9 : La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le candidat accepte par ailleurs l'exploitation gracieuse par le Comité des fêtes, de son nom, de sa photo et celle de sa tarte à des fins de promotion de l'évènement.

✂.....



**Je, soussigné(e),
accepte le règlement du concours de gâteaux « saveurs américaines », qui m'a
été remis par le Comité des Fêtes.**

J'autorise le Comité de Fêtes à prendre des photos de moi-même et/ou de ma réalisation.

Le, à St Martin-de-Nigelles

Signature